maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal** **séance du 15 juin 2009**
Commission « Finances » **séance du 8 juin 2009**

7 **Marchés publics – travaux diffus de voirie et réseaux divers – Programme Pluriannuel Procédure d'appel d'offres – Attribution**

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL	Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Mme OYONO	Pouvoir à :	M. MONTES
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **36**

- **Rapport de présentation**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La Ville de Creil doit procéder à des travaux diffus de voirie et réseaux divers intéressants notamment :

- la réfection partielle ou le réaménagement de chaussées existantes,
- la réfection de trottoirs et de cheminements piétonniers,
- l'aménagement de parkings de proximité en accompagnement de travaux de résidentialisation,
- la réfection de parkings existants,
- divers aménagements de circulation (îlots directionnels, ...)
- la réfection d'allées de desserte du cimetière rue de Verdun et du cimetière du Hameau du Plessis Pommeraye,
- la réfection de cours d'écoles ou d'espaces sportifs de proximité,
- l'aménagement d'allées dans le parc municipal et dans divers squares publics ou espaces verts.

Il est également inclus, au titre du programme diffus de voirie, divers travaux de réfection partielle de chaussées et trottoirs dans toute la ville ainsi que divers travaux de réfection, l'exécution de tranchées techniques, et divers aménagements visant à favoriser l'accessibilité aux handicapés.

A ce titre, le 30 avril 2009, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé au niveau national dans divers journaux (BOAMP et Oise Hebdo) pour la procédure d'appel d'offres relative à ce marché public de travaux conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code. La remise d'offres a été fixée au mercredi 10 juin 2009 à 17 h 00.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commandes (article 77 du code des marchés publics) fixant des seuils minimums et maximums, sachant que la Ville est tenue par le montant minimum des prestations.
La durée du marché est fixée à une année et sera renouvelable de manière expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

maintenant !

Le montant prévisionnel annuel du marché, est au minimum de 500 000 € H.T. et au maximum de 1 250 000 € H.T., soit pour quatre années un montant global minimum de 2 000 000 € H.T. et maximum de 5 000 000 € H.T.
Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni en lots.

Conformément à l'article 58 I du code des marchés publics, issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006, la commission d'ouverture des plis, réunie le jeudi 11 juin 2009 à 14 h 00, a procédé à l'ouverture des enveloppes. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 15 juin 2009 à 14 h 00 afin de statuer au vu de l'analyse des offres.

En application du Code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres est seule compétente quant au choix du titulaire. Aussi, pour la Ville de Creil, je vous propose d'autoriser monsieur le Maire à signer ce marché avec la société choisie par ladite commission, à savoir :
la société EUROVIA Picardie, sise ZI Renoir – 60340 SAINT LEU D'ESSERENT

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 8 juin 2009,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 juin 2009,
Considérant le besoin pour la Ville de Creil d'effectuer des travaux diffus de voirie et réseaux divers,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire**:

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité** :

Article 1er :
d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec la société EUROVIA Picardie, sise ZI du Renoir – 60340 SAINT LEU D'ESSERENT

Article 2 :
d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

MAIRIE DE CREIL 0G3 (OISE)

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :
Le : 24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY